



## 5. LA GARANTIE DOMMAGES AUX MATÉRIELS

### CHOIX DE LA FORMULE GLOBALE

**Valeur totale** ..... € (y compris les intérêts des matériels acquis en crédit / crédit-bail)

**Cette valeur doit représenter LA TOTALITÉ DE VOTRE PARC INFORMATIQUE** (valeur catalogue TTC si vous ne récupérez pas la TVA) comprenant :

- votre/vos configuration(s) informatique(s),
- votre/vos configuration(s) bureautique(s) et télématique(s),
- les équipements techniques destinés à ces matériels.

**Valeur totale des micro-ordinateurs portables** ..... €

Cette valeur n'est à renseigner que dans le cas où la valeur totale des micro-ordinateurs portables excède 20 000 €.

## 6. LA GARANTIE FRAIS DE DUPLICATION DES DONNÉES INFORMATIQUES ET FRAIS ANNEXES

**Désirez-vous souscrire cette garantie ?**  Oui  Non

Capital à assurer :  5 000 €  10 000 €  15 000 €  20 000 €  30 000 €  40 000 €  50 000 €

Ou si vous souhaitez un montant différent, lequel ? ..... €

## 7. LA GARANTIE TRANSPORT

Si la garantie « Transport » incluse d'office pour un montant de 15 000 € dans la garantie « Dommages aux matériels » vous semble insuffisante, à quelle hauteur désirez-vous la porter ?

Capital à assurer :  20 000 €  30 000 €  50 000 €  Autre : ..... €

**ATTENTION : cette extension de garantie ne concerne pas les micro-ordinateurs portables** (d'office garantie en Transport, sans extension).

## 8. LA GARANTIE PERTE D'EXPLOITATION

**Désirez-vous souscrire cette garantie ?**  Oui  Non

Si oui veuillez renseigner le questionnaire ci-après.

Êtes-vous titulaire d'un contrat Pertes d'exploitation après incendie à AXA ?  Oui  Non

Si oui, quelle est la marge brute annuelle assurée ? ..... €

Si non, remplissez le questionnaire de détermination de la marge brute annuelle assurée (au verso)

Marge brute annuelle : ..... €

Année considérée pour l'établissement de la marge brute :

Date de clôture de l'exercice comptable :   (jour, mois)

Pourcentage de tendance de l'exercice en cours et suivant : ..... %

Pourcentage de contrôle de votre installation informatique sur votre CA : ..... %

Période d'indemnisation :  1 mois  2 mois  3 mois  6 mois  12 mois

(Cette période doit être déterminée à partir de la durée de l'arrêt maximum probable en cas de sinistre grave)

Franchise en jours ouvrés souhaitée :  5 jours  3 jours  2 jours

## 9. MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

### POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES

#### Protections intrusions extérieures contre le vol et le vandalisme :

Les exigences des Conditions générales<sup>(1)</sup> sont-elles satisfaites pour l'ensemble des locaux renfermant les Biens assurés ?  Oui  Non

## 10. CALCUL DE LA MARGE BRUTE DE L'ENTREPRISE

### Calculez vous-même la marge brute à garantir

La Marge Brute (au sens de l'assurance Perte d'exploitation) s'obtient par différence de la somme « P » des Produits liés à l'activité et la somme « C » des Charges dites « variables » (c'est-à-dire celles qui sont proportionnelles au chiffre d'affaires dans le cas d'un sinistre). Vous pouvez également nous communiquer le Compte de Résultat accompagné du détail des autres Achats et Charges Externes (61/62).

Exercice : .....	Date de clôture : [ ][ ][ ][ ][ ]	Sur [ ][ ] mois
<b>PRODUITS</b>		
70	■ Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chiffre d'affaires) .....	
72	■ Production immobilisée .....	
71	■ Production stockée .....	+/- .....
<b>Total des produits « P » =</b>		.....
<b>CHARGES</b>		
601	■ Achats de matières premières .....	
6021	■ Achats de matières consommables .....	
6026	■ Achats d'emballages .....	
604	■ Achats d'études et prestations de service .....	
605	■ Achats de matériel, équipement et travaux .....	
607	■ Achats de marchandises .....	
603	■ Variation des stocks .....	+/- .....
609-629	■ R.R.R.O sur achats .....	- .....
611	■ Sous-traitance .....	
6241	■ Transports sur achats .....	
6242	■ Transports sur ventes .....	
<b>Total des charges « C » =</b>		.....
(Dans le Compte de Résultat les sommes affectées d'un signe négatif ou entre parenthèses sont retrancher)		
<b>Marge Brute (P - C) =</b>		.....
<b>Pourcentage de tendance d'évolution pour l'exercice en cours et l'exercice suivant :</b>		.....

(1) Protections minimums contre le vol :

- toutes les portes d'accès, hors portes en verre, donnant sur l'extérieur sont munies au moins d'un système de fermeture ou d'une serrure 2 points ;
- les portes en verre comportent au moins un point de fermeture et sont protégées, ainsi que les devantures, par une grille ou dispositif équivalent ;
- toutes les autres issues situées en rez-de-chaussée et sous-sol sont équipées de volets métalliques ou en bois plein ou de barreaux espacés de 12 cm maximum. Toutefois les protections décrites ci-dessus pour les portes en verre, les devantures et autres ouvertures sont facultatives si les locaux sont protégés par une installation de détection d'intrusion à surveillance périmétrique ou intérieure.

